



Résolution pour un traité sur le commerce des armes

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ROTTERDAM, PAYS-BAS, 13-15 NOVEMBRE 200

Chaque année, 740.000 personnes – pour la plupart des enfants et des jeunes-meurent à cause de petites armes ; la quatrième cause de décès pour les personnes âgées de 14 à 44 ans, selon un rapport récent de l’Institut français de hautes études et de développement à Genève. On recense au moins 640 millions d’armes à feu dans le monde aujourd’hui. Cela fait une arme pour dix personnes sur la planète. Entre un tiers et trois quarts de toutes les graves violations des droits humains rapportées par Amnesty International impliquent l’utilisation de petites armes et d’armes légères. Entre 10 et 14 milliards d’unités de munitions militaires pour petites armes sont produites chaque année – cela fait en gros deux balles par homme, femme et enfant sur la planète. Chaque année, au moins un million d’armes à feu sont perdues ou volées à travers le monde. Environ 60% des armes à feu dans le monde sont entre les mains d’individus à titre privé. (<http://www.controlarms.org/en/documents%20and%20files/killer-facts2>)

Malgré les souffrances et la pauvreté alimentées par les transferts irresponsables d’armement, il n’existe toujours pas de traité international contraignant sur le contrôle du commerce des armes conventionnelles. Bien que la famille mondiale soit parvenue à surmonter un nombre énorme de maladies comme la peste et le choléra, cette maladie est loin d’être guérie.

Depuis octobre 2003, la Campagne sur le Contrôle des Armes (dirigée conjointement par Amnesty International, IANSI et Oxfam) demande un Traité sur le Commerce des Armes (TCA) qui soit puissant et efficace ; un instrument international légalement contraignant, qui rassemblera et consolidera les obligations actuelles des Etats sous le droit international. S’il est correctement mis en œuvre, ce TCA réduirait les frais humains associés à la prolifération des armes conventionnelles. Il empêcherait les fournisseurs d’armes sans scrupules de trouver le point le plus faible dans la chaîne d’approvisionnement, et garantirait que tous les exportateurs et les importateurs d’armes doivent respecter les mêmes normes par rapport à l’utilisation, la gestion et le transfert d’armes, aboutissant à un monde plus sécurisé.

L’idée d’un TCA mondial a été inspirée par des Lauréats du Prix Nobel de la Paix et élaboré par des avocats, des organisations de défense des droits humains, et des ONG humanitaires. L’idée bénéficie à présent du soutien d’un nombre croissant de gouvernements, de plus de 800 organisations de la société civile, et de plus d’un million de personnes à travers le monde.

En décembre 2006, 153 gouvernements votaient pour un Traité mondial sur le Commerce des Armes à l’Assemblée générale de l’ONU. Ce travail a démarré.

Le Forum européen de la Jeunesse :

Exprime sa profonde inquiétude quant au fait que chaque jour plus d'un millier de personnes, et pour la plupart des jeunes de moins de 21 ans, meurent des suites de violence armée alors que des milliers d'autres sont victimes de graves violations des droits humains ;

Souligne l'importance d'un Traité sur le Commerce des Armes pour contrôler de manière stricte le commerce mondial des armes afin de protéger les droits et la vie de tout un chacun ;

Demande aux gouvernements de soutenir le processus de Traité sur le Commerce des Armes aux Nations Unies, et de garantir qu'il se dirige rapidement vers une phase de négociation pour être amené à une conclusion fructueuse ;

Demande de réduire drastiquement la production de petites armes et de les mettre sous contrôle international et de véritablement sanctionner le transfert illégal d'armes dans des zones de conflits ;

Demande un Traité mondial sur le Commerce des Armes basé sur les « Cinq Règles d'or » suivantes ne permettant pas aux Etats d'autoriser les transferts internationaux d'armes conventionnelles ou de munitions :

- (i) qui seront utilisées ou pourraient être utilisées pour des violations massives des lois internationales sur les droits humains ou pour de graves violations de ces mêmes lois ;
- (ii) qui auront un impact qui saperait indubitablement le développement durable ou qui impliquerait des pratiques de corruption ;
- (iii) qui provoqueraient ou exacerberaient le conflit armé en violant leurs obligations sous la Charte des Nations Unies et les traités existants ;
- (iv) qui contribueraient à un schéma existant de crime violent ;
- (v) qui risqueraient d'être détournées pour l'un des résultats ci-dessus ou pour des actes de terrorisme.